

Dans le cadre de l'organisation du colloque annuel de la SFDI 2020, qui aura pour thème :

« L'espace extra-atmosphérique et le droit international »

et se tiendra à l'Université Toulouse I Capitole les 28-29 mai 2020,

le Réseau des jeunes chercheurs de la SFDI organise cette année deux demi-journées ouvertes aux jeunes chercheurs pour venir échanger et débattre sous la présidence de professeurs de droit international sur des thèmes en lien avec le colloque annuel.

L'une de ces demi-journées sera organisée à l'**Université Toulouse 1 Capitole** le **23 mars 2020** et sera présidée par le professeur Lukas Rass Masson (Université Toulouse I Capitole) et le professeur Valère Ndior (Université de Bretagne occidentale). Elle aura pour thème :

« L'espace extra-atmosphérique : les enjeux pour l'investissement (public, privé, régional, international) »

À l'issue de cette demi-journée, l'un des participants sera sélectionné par les présidents de la demi-journée pour présenter sa contribution lors du colloque annuel de la SFDI au sein de l'atelier correspondant.

La durée prévue de chaque intervention est de vingt minutes. Elles seront suivies d'un débat avec le public.

Présentation :

Les investissements prenant place dans le milieu extra-atmosphérique connaissent une très forte croissance. Le secteur des télécommunications a pris une importance considérable, de nombreux autres champs de l'économie en étant de plus en plus dépendants. Et si des réalisations comme le tourisme spatial ou le minage d'astres extra-atmosphériques apparaissent encore comme des réalisations lointaines et hypothétiques, elles sont sérieusement discutées et envisagées par les acteurs privés de l'industrie spatiale. En conséquence, les États se sont lancés dans un mouvement d'adaptation de leurs réglementations en vue de réguler ces activités et de tirer les bénéfices des nouvelles opportunités qu'elles ouvrent.

Avec les océans, l'espace extra-atmosphérique se présente ainsi comme une nouvelle frontière pour le droit des investissements, tant sur le plan physique que normatif. En effet,

l'Espace n'est pas soumis à la juridiction des États, ce qui implique que la protection et la régulation des investissements qui s'y déploient reposent sur une base juridique autre que leur compétence territoriale. Par ailleurs, les dynamiques économiques qui animent les investissements dans le domaine spatial sont progressivement en train d'inverser l'équilibre entre le secteur public et le secteur privé : les États et les entreprises publiques sont graduellement remplacées par des acteurs privés, dont le potentiel d'innovation et d'investissement est tout à la fois convoité, exploité et redouté par les autorités publiques. Pour assurer la pérennité des investissements dans le domaine spatial, qui présente la particularité de requérir des sommes de départ particulièrement élevées afin de lancer une activité prenant place dans l'espace extra-atmosphérique, le droit des investissements va devoir se développer afin d'apporter aux investisseurs une stabilité juridique face aux risques politiques élevés inhérents à ce secteur stratégique pour les États.

Les questions qui se posent sont nombreuses. Comment sont protégées les activités des opérateurs privés opérant dans l'espace extra-atmosphérique contre les risques politiques ? De quels États ces risques sont-ils susceptibles d'émaner ? Quelles règles de droit, s'il y en a, protègent les investisseurs ? Ces règles sont-elles effectives ? Comment s'articulent les différentes sources de droit en la matière, entre droit international, droit régional, législations nationales et contrats entre États et investisseurs ? Quels rôles jouent les différentes branches du droit, entre droit privé, droit public, droits régionaux et droit international ? Comment s'articulent les différentes problématiques de la régulation des activités se déployant dans l'espace extra-atmosphérique : protection de l'environnement spatial, protection de la sécurité des activités spatiales et concept de patrimoine commun de l'Humanité ? Comment vont se régler les différends en matière d'investissements dans l'espace extra-atmosphérique ?

C'est à tous ces enjeux que la demi-journée des jeunes chercheurs de la SFDI propose de s'intéresser.

Informations pratiques :

Les propositions de contributions sont à envoyer au plus tard le **19 janvier 2020** à l'adresse : jeunes.chercheurs@sfdi.org.

D'une taille de **deux pages maximum** (Times New Roman, 12, interligne simple), elles doivent obligatoirement être envoyées au format word (.doc ou .docx) et être accompagnées d'un C.V. (la sélection est anonymisée). Les candidats doivent indiquer (C.V. ou en tête de leur contribution) leurs qualités et fonctions, ainsi que leur Université ou institution de recherche de rattachement de l'année en cours.

Il n'est possible de soumettre qu'une seule proposition pour l'un seulement des différents appels à contributions organisés par le Réseau des jeunes chercheurs en lien avec le colloque annuel de la SFDI 2020. Les propositions en langue anglaise sont acceptées ; mais les candidats sont néanmoins avertis qu'une bonne compréhension orale du français est exigée, l'essentiel des débats devant se dérouler dans cette langue.

L'appel à contributions est limité aux jeunes chercheurs, entendus comme les personnes préparant un doctorat en droit ou dans une autre discipline pertinente au regard du sujet, ainsi que les docteurs ayant soutenu depuis moins de trois ans et n'ayant pas encore obtenu un poste de Professeur ou de maître de conférences.

La sélection des contributions sera effectuée par la présidence de la demi-journée. Les candidats retenus seront informés par mail fin janvier.

Les textes des différentes contributions (hormis celles sélectionnées pour le colloque annuel) pourront faire l'objet d'une publication sur le site internet de la SFDI.

Le Bureau des jeunes chercheurs attire l'attention des candidats potentiels sur le fait qu'aucun financement (déplacement, restauration, hébergement) n'est normalement prévu. Il est donc indispensable que les candidats retenus recherchent un financement auprès de leurs écoles doctorales et centres de recherches spécifiques.

En espérant vous voir nombreux !

Le Bureau des Jeunes Chercheurs
Olga Bodnarchuk — Antoine Jamet — Chiara Parisi